

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIT PRÉSENT: M. ALAIN CLOUTIER, commissaire-médiateur.

**ENQUÊTE ET MÉDIATION
SUR LE PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'AXE ROUTIER 173/277
SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE LÉVIS ET
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-HENRI
PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC**

VOLUME 2

Séance tenue le 1^{er} octobre 2002, à 14heures
aux bureaux du BAPE
575, rue Saint-Amable
Québec (Québec)

SÉANCE DU 1^{er} OCTOBRE 2002
MÉDIATION

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

5

Si vous voulez, on va commencer!

Je pense que les présentations ont été faites. J'ai un petit ordre du jour pour la rencontre dans le cadre de la médiation, et on va en gros le suivre!

10

Il y a d'autre monde de la Commission qui sont aussi impliqués, entre autres une agente d'information qui devrait ponctuellement être sur le dossier, madame Marielle Jean et aussi au secrétariat qui travaille avec nous, madame Lacoursière.

15

La première partie, si vous voulez, je vais vous expliquer un peu comment ça fonctionne! Je vais tout simplement commencer en vous demandant si vous avez déjà participé individuellement à une médiation? C'est le cas de personne! À une audience publique?

PAR M. ANDRÉ CARON:

20

Pas à une médiation du BAPE.

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

25

À une médiation du BAPE! Oui, la précision est intéressante.

À une audience publique?

PAR M. JEAN-LOUIS RATTÉ:

30

Oui.

PAR M. JACQUES MICHAUD:

35

À des audiences publiques, oui, mais pas à une médiation.

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

40

À l'occasion, c'est parce que je vais faire des parallèles aussi avec l'audience publique, pour avoir les choses les plus claires. L'objectif, pour moi, c'est que vous compreniez comme il faut dans quoi vous vous engagez; ultimement, c'est d'aller chercher votre consentement, même s'il est institutionnel, votre consentement à la médiation.

45 Je vais vous faire part, dans une seconde partie, du fruit de la rencontre d'hier où on
faisait l'exercice en premier avec les requérants. Ils étaient nombreux, il y avait beaucoup de
monde, je vais vous faire part de qu'est-ce qui en est et de la position que j'ai prise lors de cette
rencontre-là.

50 Je vous signale tout de suite que j'ai retardé l'obtention du consentement à la médiation
de quelques jours, parce que je leur ai dit que j'étais pour faire une demande auprès de vous; je
vais vous expliquer en détail qu'est-ce qu'il en est.

55 L'objectif général, c'est de faire en sorte que ça fonctionne; en premier, c'est que les
gens soient informés pour aller chercher un consentement, je dirais, le plus éclairé possible,
surtout de la part des citoyens, quand il y a des individus, des corporations, corporation
institutionnelle également.

60 Ça fait que je commence en vous disant que la lettre mandat, bien, je pense que vous
avez entre autres cette information-là dans la pochette avec d'autres informations que vous allez
prendre connaissance. Comme médiateur, je suis avant tout membre du Bureau d'audiences
publiques, je suis commissaire, puisqu'on est assermenté devant un juge pour avoir certains
pouvoirs coercitifs et pour pouvoir exercer notre travail dans un tribunal quasi judiciaire. On est
un tribunal quasi judiciaire, mais on se fait fort d'essayer de pas judiciariser les démarches en
public ou autrement.

65 La procédure d'évaluation, je vais passer un peu plus rapidement dessus! Le rôle du
BAPE s'insère dans une procédure beaucoup plus large, celle de l'examen et de l'évaluation des
impacts sur l'environnement des projets. Donc les projets sont déjà en marche auprès du
ministère de l'Environnement depuis quelques mois à quelques années et ils arrivent à une
70 étape où il y a une vérification sur la place publique de l'acceptabilité.

75 Il y a eu une séance d'information au cours de laquelle les gens ont demandé une
audience publique. Dans certains cas, le ministre juge qu'il pourrait y avoir une médiation, c'est
le cas du présent dossier.

80 Les étapes suivantes, c'est que pour nous, c'est de rencontrer les gens pour savoir s'ils
consentent à faire la médiation. L'explication qui est fournie dans un premier temps, c'est qu'en
échange d'un retrait de la demande, des demandes d'audience publique - parce qu'il y en a
plusieurs, avec plusieurs citoyens - il y a une possibilité, s'il y en a eu une entente sur certains
éléments, donc c'est un échange, il y a satisfaction du fruit de la négociation, de la médiation, en
échange les gens retirent leur demande d'audience publique.

85 Règle générale, le fruit de cette entente-là dûment signée par les autorités du ministère
est repris par le ministre ou le Conseil des ministres, puisque vous, vous savez que ce n'est pas
le ministre de l'Environnement qui prend la décision dans pareil dossier, mais le Conseil des
ministres sur recommandation de son ministre, donc cette étape-là est déjà franchie avec les
citoyens, je vais y revenir un peu plus tard.

90 Aujourd'hui, on a la chance d'avoir madame Proulx pour les notes sténographiques. Lors des prochaines rencontres, et si on va plus en avant dans le cas de la médiation, ce sera pas toujours avec des notes sténographiques; ça va être à l'occasion aussi avec des comptes rendus de la Commission qui, à chaque fois, sont rendus publics à la fois dans les centres de consultation du BAPE dans le coin, à Québec et à Montréal, mais également dans le site Internet de la Commission.

95 Il a été expliqué aux gens également que dans le cadre d'une médiation, les préoccupations qui touchent à la justification du projet ne sont pas recevables par la médiation. C'est donc dire qu'à chaque fois qu'on rentre – et là, il y a une décision d'opportunité – dans ce qui est la justification du projet, et, dans certains cas, c'est le cas présentement, la médiation n'est pas là pour refaire un projet. Puis une des raisons bien simples, c'est qu'on doit être garant
100 aussi du droit des tiers.

Dans le cas des tiers, bien, si le projet est dénaturé au point que tous ceux qui ont déjà souscrit au projet, tacitement ou pas, il faudrait pas qu'ils soient lésés et puis que ce soit les absents qui ont nécessairement tort parce qu'ils étaient pas là dans une entente qui pourrait être
105 correcte par ailleurs tout simplement.

Le rôle du médiateur! Je préside les travaux, j'assiste les participants, suscite l'échange d'informations. Je contribue à définir et à développer des solutions, puis je facilite la communication. Donc j'ai un rôle quand même plus actif que lorsqu'on fait une audience
110 publique, mais ce rôle-là va s'exécuter de la même façon, c'est-à-dire à cause de notre code de déontologie, à cause de notre devoir d'agir équitablement face aux tribunaux supérieurs sous lesquels on est en surveillance. Donc ça va se faire objectivement quand même, mais c'est d'aller plus loin en suscitant des échanges puis des propositions.

115 Par ailleurs, le médiateur, bien, comme médiateur, je peux mettre fin à la médiation en tout temps, dès que je constate qu'il y a suffisamment d'éléments qui font en sorte qu'il n'y a pas de possibilité d'arriver à une entente. L'idée, je pense, c'est de ne pas faire travailler personne, ni d'un côté ni de l'autre, dans une marche qui ultimement peut conduire ou doit conduire à un cul-de-sac.

120 Le rôle des requérants est bien simple, requérants et promoteur, va être le même dans le cas d'une médiation, c'est-à-dire qu'on vous demande s'il y a consentement de participer en toute bonne foi à la démarche et également, de ne pas négocier directement entre vous.

125 À partir du moment où on est dans la médiation en environnement, la médiation se passe avec le médiateur, donc on vous demande de ne pas faire d'échange direct avec les requérants, et j'ai demandé la même chose hier aux requérants, et pas plus que de négocier via les journaux. Je sais que les institutions, c'est moins familier, mais en ce qui me concerne, je ferai pas de déclaration aux journaux sur le contenu de la négociation.
130

Par contre, même si les rencontres sont privées, la démarche demeure publique. C'est de dire que le fruit des rencontres, par des comptes rendus ou par des notes sténographiques, vont être rendues publiques, et l'entente aussi. C'est pas un jeu de cache-cache, faire une entente les portes fermées, sauf que pour y arriver, on doit travailler en séance privée.

135

Et ceux qui sont invités, le règlement est clair, c'est à la fois le promoteur, l'initiateur au sens de la loi, mais également les gens qui ont fait une requête d'audience publique, c'est ceux-là. Le médiateur peut inviter une tierce partie s'il juge que c'est de l'intérêt de la médiation.

140

Les personnes-ressources, un peu comme à l'audience, on peut référer à des personnes-ressources qui peuvent instruire davantage les participants, je dirais, les citoyens. Dans le présent cas, on a demandé au ministère de l'Environnement de déléguer quelqu'un qui va nous suivre à peu près en permanence pour qu'on puisse réagir rapidement lorsqu'il est question d'environnement dans le dossier. Pour l'instant, il n'y a pas d'autres personnes-ressources qui sont identifiées.

145

Si on va plus loin dans la médiation, il y a une visite qui est prévue. C'est une visite qui est faite avec les requérants, c'est une visite qui est faite nécessairement avec le promoteur également, les personnes qui peuvent nous indiquer clairement qu'est-ce qu'il en est. On va faire les huit-neuf kilomètres (8 km-9 km), puis on va arrêter aux endroits particulièrement où les requérants ont des griefs pour entendre ce qu'ils ont à dire sur, je dirais, leurs préoccupations de leur point de vue, puis mieux comprendre localement qu'est-ce qu'il en est, puis en même temps susciter, je dirais, des échanges ou des recherches de solutions éventuelles.

150

Le dernier point, c'était le consentement à la médiation, le dépôt des demandes d'audience publique. Hier, je rentre plus dans le vif – je sais pas s'il y a des questions de votre part par rapport à la procédure, par rapport à la démarche? S'il y en a, gênez-vous pas.

155

PAR M. JEAN-LOUIS RATTÉ:

160

La personne-ressource au ministère de l'Environnement, monsieur Talbot?

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

165

Ça va être monsieur Thomassin qui est chargé de projet, Éric Thomassin qui est chargé de projet sur le dossier et qu'on a rencontré la semaine dernière.

170

Hier, il y a eu rencontre, j'arrive à l'étape où là, je vais vous demander si vous octroyez votre consentement à la médiation. Avant de vous le demander, il y a une décision d'opportunité qui vous concerne, mais je vais vous expliquer un peu qu'est-ce qui s'est passé hier, puis en fonction des requêtes.

Hier, on a rencontré l'ensemble des requérants sauf deux (2) personnes qui étaient absentes, donc il y a déjà un premier niveau d'information. Si on veut s'entendre puis travailler

175 sur quelque chose, il va falloir que l'ensemble des requérants consentent à la médiation, pas qu'on ait quelqu'un qui est en retrait puis qui apparaît un jour et qui fasse valoir son droit à l'audience.

180 Par contre, les citoyens présents ont dit qu'ils étaient pour discuter aussi avec les deux (2) personnes qui étaient absentes.

185 Il y a quatre (4) demandes d'audience publique. Il y a plusieurs plusieurs éléments, les enjeux sont variés. Je rends pas publiques tout de suite les demandes d'audience publique, parce que j'ai pas le consentement des parties. Ceux qui étaient dubitatifs, monsieur Ratté...

PAR M. JEAN-LOUIS RATTÉ:

Interrogateurs!

190 **PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:**

Mais vous allez voir, c'est assez simple, mais en même temps, je suis plutôt en recherche de trouver une solution pour voir si on peut avancer plus loin là-dedans.

195 C'est quatre (4) requêtes, mais ils sont nombreux, il y avait vingt quelques personnes. Les requêtes, ça concerne onze (11) commerces, parce qu'il y en a comme dix (10) sur la même requête. Ça concerne, puis je peux les nommer, parce que c'est pas un secret de nommer les entreprises, tout ce qui est pas individuel. Il y a trois (3) individus, il y a une municipalité, celle de Saint-Henri, puis il y a onze (11) commerces. Voulez-vous que je vous énumère les
200 commerces? Ce serait utile pour vous probablement?

PAR M. ANDRÉ CARON:

Est-ce que vous allez nous fournir un document écrit plus tard?

205

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

Non. Les requêtes, je peux pas les rendre publiques tout de suite.

210 **PAR M. ANDRÉ CARON:**

Donc, ce serait la prochaine rencontre, quoi?

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

215

Oui, mais je peux vous les nommer. Regardez, je vous les nommerai tantôt de toute façon, puis l'autre chose, c'est que je peux vous donner, je me sens parfaitement à l'aise pour vous résumer les enjeux. Parce qu'il y a un travail qui a été fait avec eux autres hier soir en

220 disant, bon bien, vous demandez toutes sortes de choses, c'est quoi qui est demandé, en
ramenant ça sur quatre (4) points principaux, puis je pense que ça, ça va vous permettre de
savoir exactement qu'est-ce qu'il en est. Puis j'imagine que vous êtes à même de faire les liens
avec une séance d'information publique à laquelle j'ai pas participé, mais vous étiez sûrement là,
ça va vous permettre de mieux comprendre qu'est-ce qu'il en est, puis comprendre également le
rôle particulier que vous êtes amenés à jouer.

225 Il y a à la fois – parce qu'il leur a été expliqué beaucoup plus en détail qu'avec vous – le
fait que des enjeux qui touchent la justification rentreront pas dans une médiation. Donc ils ont à
décider s'ils laissent tomber des enjeux au-delà que des enjeux techniques ou qui sont
négociables par une proposition et une contre-proposition.

230 Il y a beaucoup d'éléments qui sont apparus qui sont au simple niveau d'information, en
disant qu'il y avait de l'inquiétude, je pense, beaucoup à la question d'indemnisation et
d'expropriation où il y a même des gens qui nous disaient: bien, puis on s'est fait dire que ça va
être plus tard qu'on va se faire expliquer ça!

235 Dans certains cas, l'information, à plusieurs des personnes qui étaient là, peut conduire à
des retraits de demande d'audience publique.

240 Vous comprenez que la démarche que j'essaie de faire, c'est une qui permettrait d'aller
un peu plus loin dans le consentement, mais en clair, si les gens décident de garder l'audience
publique, c'est leur droit, on peut pas l'enlever non plus, ça leur appartient, mais par contre, je
dirais avoir de l'information, de l'information pour comprendre comment qu'ils se placent là-
dedans.

245 Ça fait qu'il y avait tout ça ensemble, on a démêlé ça pour ramasser ça dans je dirais
quelques enjeux. Et ce que j'ai proposé, c'est ma proposition, c'est pas la leur, mais ils ont tous
agréé, parce qu'il y avait quand même, je dirais, des points de vue bien différents durant la
soirée, vous comprenez, plus qu'il y a de monde, plus qu'il y a des points de vue différents, mais
ce que je leur ai proposé, ce serait d'avoir une séance d'information qu'on pourrait tenir jeudi
soir.

250 C'est pour ça que je les rencontrais pas demain soir. Mais une séance d'information au
cours de laquelle il y aurait les gens du ministère des Transports qui seraient à même de donner
des informations sur deux (2) points principaux, puis une personne du ministère de
255 l'Environnement pour donner des explications sur deux (2) thèmes également.

260 Suite à ça, je vais rester à la fin de la soirée avec eux autres, puis là, je vais leur
demander: êtes-vous prêts à faire la médiation, c'est-à-dire êtes-vous prêts à laisser tomber des
points, des enjeux majeurs qui ne sont pas des enjeux de négociation!

Vous allez les voir tantôt vous-mêmes. Je pense à la configuration du projet même, à
moins que vous nous disiez que vous êtes prêts à enlever les giratoires, prêts à enlever le terre-

265 plein central, sauf ça, je considère que ça, c'est de la nature du projet en soi. La nature du projet, c'est la justification du projet. Ça rentre pas dans le cadre d'une médiation, bon.

Mais s'ils ont suffisamment d'informations, j'imagine qu'il y a des points qu'eux autres vont être à même de laisser tomber pour en garder d'autres. C'est ce qu'on a senti très clairement hier soir.

270 Ce serait la proposition que je vous fais, puis là, je peux aller plus loin dans le genre de sujets à traiter. Est-ce que je poursuis, monsieur Caron?

PAR M. ANDRÉ CARON:

275 Oui.

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

280 Mais vous comprenez l'essentiel, OK.

Je vais vous donner les enjeux qui sont apparus, de façon synthétique, puis comment se raccordaient toutes sortes de petits points autour de ça.

285 Le premier enjeu, c'était l'accès aux résidences et aux commerces. Là-dedans, ils mettaient des problèmes d'accès évidemment, des problèmes de baisse d'achalandage commercial; ils ont indiqué également l'augmentation de la pollution de l'air puis du bruit.

290 Puis là, je le précise, à cause, on n'a pas entendu la raison parce que c'était proche des giratoires qu'il y avait un rapprochement, à cause de l'extension du rapprochement de la route, mais plutôt à cause qu'il y a pas assez de détours, il y a pas assez de giratoires ou il y a trop de giratoires, on se déplace – oui, mais il faut prendre ça comme un fait! Donc les autos vont devoir, les camions, se promener, faire des allers-retours dans la localité, puis ça va augmenter.

295 Bon, là, on a demandé à quelqu'un du ministère de l'Environnement sur ces deux (2) points-là précisément de venir nous donner son point de vue pour les informer.

300 Ça comprend donc toute la question de l'accès aux giratoires, c'est strictement le giratoire nord qui est questionné. Il y a personne qui questionne le giratoire sud, donc c'est celui du côté de Pintendre.

Ça concerne le fait qu'il y a vraiment un problème de compréhension de c'est quoi un giratoire, je parle de compréhension, pourquoi un giratoire. À la limite, c'est pourquoi qu'on serait les premiers à en avoir puis qu'il y en a pas, ça va rallonger beaucoup beaucoup nos déplacements, il va falloir tout le temps se promener!

305 Il y a une confusion également avec les demi-tours, les giratoires et les demi-tours. Ça aussi c'est assez clair de la rencontre d'hier.

310 Puis ça comprend également toute la question du terre-plein central. Je les place ensemble parce que c'est vraiment – ça c'en est un qui, à mon sens, tel qu'exprimé hier, s'il y a pas des modifications, on est strictement dans la justification du projet, on est dans la nature du concept que vous déposez. Donc ça, ce serait un premier thème où il y aurait de l'explication sur à quoi ça sert, pourquoi vous le faites de même!

315 Hier, je leur expliquais un peu les raisons à la base, parce que dans l'étude d'impact c'est expliqué, mais là, il faut s'adresser verbalement à ces gens-là, qu'un des éléments de base de la justification, c'est la question de sécurité publique, bon. Mais de leur point de vue, le projet, de cette façon-là qu'il est présenté, ne règle pas la sécurité publique, donc qu'est-ce qu'il en est!

320 Il faut être conscient que c'est possible que les explications fassent pas l'affaire non plus. Je leur ai dit que c'est possible que les explications fassent pas leur affaire, mais il faut aller chercher, je dirais, il faut qu'ils soient conscients de qu'est-ce qu'il en est précisément.

325 Donc fonctionnement, tout ce qui est autour de ça, le terre-plein central entre autres, ils disaient, bon bien, pour nous autres, la partie urbaine, la partie en ville, c'est pas approprié, ça correspond pas, ça nous fait même une difficulté à traverser à pied.

Je vous transmets ce qu'on a compris et ce qu'on a résumé avec les gens, pour ramener tout l'ensemble de leurs préoccupations sur je dirais dans le même morceau.

330 Le deuxième élément, c'est toute la question d'indemnisation et d'expropriation. Ça, je l'ai dit tantôt, qu'est-ce qui va arriver, ma maison est pas sur la carte, qu'est-ce qui m'arrive! Puis dans d'autres cas, c'est que j'ai un garage de soixante-dix pieds (70 pi) de long puis il n'est pas sur la carte; mais il est dans une autre carte de l'étude d'impact! Il faut comprendre que là, ça veut tu dire que j'aurai pas rien pour le garage? C'est comment ça fonctionne, comment ça fonctionne!
335

J'ai donné juste quelques "guide lines" au début pour dire qu'il y a des règles qui entourent l'indemnisation puis l'expropriation, il y a toute la question des ententes, parce que vous êtes le seul ministère qui a la possibilité d'utiliser l'expropriation, mais que c'est pas
340 discrétionnaire, il y a un modèle qui est appliqué. Il y a plusieurs personnes qui ont vraiment besoin de se faire expliquer comment ça marche, juste ça.

345 Donc comment ça marche, qu'est-ce qui se passe, les relocalisations! Est-ce qu'on est relocalisé, on est tu déplacé sur le même terrain? En passant, c'est des questions qu'on entend souvent en audience publique jusqu'à temps que quelqu'un vienne leur expliquer les règles de fonctionnement.

350 Dans un cas, il y a quelqu'un qui, en territoire agricole, demande qu'il y ait une autorisation de dézonage, autorisation extentionnée à sa partie arrière et qui demande que ce soit le ministère qui fasse les démarches. Je pense que ça va être important de votre part

d'expliquer qu'est-ce que le ministère peut faire et ne pas faire. Est-ce que le ministère peut entreprendre une démarche pour un ou des citoyens? Est-ce que le ministère peut être en support? Évidemment, les gens ont en tête qu'il y a eu de l'aide dans d'autres cas dans la région, mais c'est peut-être de savoir qu'est-ce qu'il en est de votre côté à vous, là.

355

Puis ça comprend un dernier élément, c'est la dévaluation possible des propriétés.

Vous voyez déjà qu'en termes d'impacts et préoccupations, à partir de l'information, il y a des préoccupations qui risquent de tomber selon l'information qu'ils vont avoir. Ça, c'est le deuxième point.

360

Le troisième, c'est l'aqueduc. J'imagine que vous êtes bien au fait. Je passe plus rapidement, mais ce qu'on a entendu, c'était de la part du maire en disant, bon bien, c'est l'aqueduc qui est déjà dans le fossé qui doit être déplacé, le ministère nous dit que c'est notre problème, le ministère est prêt par contre à nous fournir les travaux pour replacer une nouvelle conduite, pour nous, c'est non, on veut que ce soit le ministère, parce qu'il y a juste quinze (15) personnes sur - ça doit être un bon quatre point cinq-cinq kilomètres (4,5 km-5 km) de long entre Pintendre puis l'entrée du village - donc ce qu'on entendait, c'est qu'on veut que ce soit le ministère qui assume l'entièreté de l'opération, parce qu'on a peu de citoyens qui sont déjà connectés, puis ça reviendrai trop cher aux citoyens.

365

370

Par ailleurs, le maire a précisé qu'il était prêt à négocier.

Puis le dernier élément, je l'appelle: l'analyse incomplète des accidents! Les gens considèrent que sur l'aspect sécurité – et là, je le mets à part parce que celui-là est encore une fois un élément qui traite de la base même de la justification d'un projet! Je pense pas qu'on va régler en médiation un dossier où les gens contestent les données de sécurité. Mais je vous fais part de leurs préoccupations répétées à partir des requêtes d'audience publique, mais répétées dans leur compréhension, c'est que le ministère s'appuie sur trois (3) ans alors que des travaux routiers sont entrepris depuis sept (7) ans, c'est déjà changé, le type d'accidents a déjà changé.

375

380

Je vous le dis, moi, j'ai déjà indiqué que les sujets de cet ordre-là pourront pas rentrer dans une médiation. C'est pour ça que je vous dis qu'il y a un bout qui peut être fait d'information, même si dans certains cas l'information peut ne pas faire l'affaire, il va leur rester à décider s'ils embarquent ou non dans une médiation en laissant tomber ces sujets-là.

385

Et j'inclusais là-dedans, dans l'analyse des accidents, le fait que pour eux autres, c'est pas comme ça qu'on va régler la sécurité, ça va être plutôt en jouant sur la vitesse entre autres. Donc ça, c'est un élément particulier, puis il y a l'élément aussi tout l'accès en fonction des giratoires, demi-tours, puis la bande centrale, le terre-plein.

390

C'est les quatre (4) enjeux dont deux (2) enjeux vraiment particuliers. Dans le cas de l'indemnisation, c'est beaucoup une question d'information, beaucoup beaucoup beaucoup, beaucoup une question d'information. Savoir c'est quoi les suites du dossier.

395

Pour aller un peu plus loin, puis je fais des références un peu aux audiences publiques pour lesquelles j'ai plus d'expérience, mais c'est sûr que tant qu'on n'a pas les plans plus avancés, c'est difficile de savoir au pied proche qu'est-ce qu'il en est, mais entre ça puis savoir dans deux (2) ans qu'est-ce qui va se passer, je pense que dans le cas de l'indemnisation, c'est assez clair que les gens vont bien apprécier d'avoir cette information-là sur comment ça procède. Puis en audience, j'ai vu suffisamment d'agents d'expropriation qui viennent expliquer le mode de fonctionnement, que c'est possible je pense de faire du chemin là-dessus, pendant cette médiation-là. On est toujours en phase préparatoire à la médiation.

400

405

Sur ces points-là, y a-t-il des questions?

PAR M. JEAN-LOUIS RATTÉ:

410

Si on résume! Le premier enjeu ou le premier motif de requête, c'est la justification, on s'en prend à la justification du projet au niveau du terre-plein central, du giratoire nord, l'augmentation de la circulation, pollution de l'air, accès aux résidences et aux commerces.

Et le deuxième, c'est indemnisation et expropriation, l'incertitude.

415

Troisième, l'aqueduc de la municipalité.

Puis quatrième, analyse incomplète des accidents.

420

Là-dessus, vous considérez qu'il y a des points en médiation ou c'est surtout un besoin d'information des quatre (4) points?

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

425

Je pensais avoir été assez clair, mais je peux recommencer.

PAR M. JEAN-LOUIS RATTÉ:

Non, non.

430

PAR M. JACQUES MICHAUD:

Si je comprends bien, le premier point puis le quatrième point qui sont des éléments de justification du projet ne font pas l'objet de la médiation, mais ce serait bien qu'on informe les gens.

435

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

440 Bien, je pense que le "basic" de ça, c'est de la négociation. C'est clair que pour faire la médiation, ils vont voir un peu qu'est-ce qui est offert, puis après ça, voir qu'est-ce qui est offert, c'est peut-être de les informer. Au premier chef, la question d'indemnisation, je pense que ça vaut la peine de le faire, c'est évident. Il faut que les gens sachent qu'est-ce que c'est. Il y avait des gens en toute bonne foi qui s'interrogeaient beaucoup beaucoup beaucoup sur d'ici à ce que ça se fasse – parce que la première question qui a été posée par trois (3) personnes, ça a été: 445 ça peut tu commencer tout de suite la semaine prochaine! Ils parlaient des travaux, là. Bon, là, on commence par expliquer que c'est pas autorisé encore, qu'il y a des démarches, il y a des étapes. C'est de l'information que vous avez dans vos documents publics, mais ça commence comme ça.

450 Dans le cas de l'indemnisation, je pense qu'il y a de l'information à donner beaucoup.

Dans les autres cas, il y a des cas, vous avez raison, c'est des cas qui entreront pas dans la médiation. Par contre, il va falloir que les gens consentent à aller en médiation. On peut pas faire à la fois une médiation sans un consentement ou un consentement à moitié puis qu'on arrive à la fin puis que vous ayez mis des choses dans l'assiette, puis que les gens disent non, 455 c'est l'audience publique, je tire la chaîne et je m'en vais en audience publique.

Je pense qu'il y a quelque chose qui est pas "fair", pas nécessairement "fair" pour vous, mais pas non plus très équitable pour les autres autour au dossier.

460 Dans le cas des éléments de justification, je le répète, le malaise profond et ce pourquoi c'est dans nos règles de ne pas toucher à ça, c'est qu'on peut pas – écoutez, s'il y a quelqu'un qui disait pas de giratoire, le nord, pas de giratoire mais des lumières, un kit de lumière puis avec un œil magique s'il faut! Bien, on est loin, là, mais si c'est ça, puis si les gens veulent pas abandonner ça pour entrer en médiation, bien, on est en train de refaire un autre projet. Moi, je 465 participerai pas à la refection d'un autre projet, même si vous diriez il y a peut-être des bouts qu'on peut faire, il va falloir voir qu'est-ce qu'on fait.

Vous avez un projet qui a cheminé dans votre ministère pendant x années, on arrive sur la place publique, c'est celui-là qui a été présenté il y a quelques mois, les autres qui sont pas là, 470 les autres, c'est ou bien parce qu'ils sont d'accord avec le projet que vous avez présenté - là on a devant nous les gens qui sont en désaccord - mais les autres qui ont dit oui ou qui se prononcent pas parce qu'ils trouvent que c'est correct puis qu'ils font pas de démarche, qu'est-ce qu'on fait avec un projet, en jouant dans un projet avec des propositions qui le dénaturent? Il y a un problème par rapport aux tiers.

475 Puis là, on recommence quoi, on recommence une étude, on recommence une partie publique? Je pense que vous avez compris qu'on se retrouve dans la même position qu'hier, si c'est ça. Puis là, c'est quoi, va-t-il y en avoir moins qui sont en désaccord ou s'il va y en avoir plus? Je pense que toutes les réponses sont bonnes. C'est possible qu'il y en ait plus qui soient 480 en désaccord aussi.

Ça fait que du principe de pas léser les tiers, il y a cet élément-là qui est important.

PAR M. ANDRÉ CARON:

485

Quand vous parlez que la séance doit avoir lieu jeudi soir, donc après-demain, je voudrais voir en termes de préparation, je pense que pour vous donner toutes les réussites de l'information, je dois vous avouer que ça me semble un peu serré.

490 **PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:**

Ah oui?

PAR M. ANDRÉ CARON:

495

Bien, vous venez de nous faire part, je pense bien que moi, je pense que c'est important qu'on revienne sur des éléments d'informations. Je comprends bien qu'on reprendra pas les mêmes qu'on a faits en séance publique puisqu'ils ont pas été suffisants, donc il faudra se préparer davantage, arriver avec des précisions.

500

Est-ce que ce délai-là est arrêté dans le temps, il s'agit de s'organiser avec?

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

505

C'est une proposition, on peut faire autrement.

510

Mais dans mon esprit, je me disais, c'est probablement des choses – à moins qu'il y ait des problèmes de disponibilité aussi du personnel, c'est peut-être ça aussi que vous incluez dans votre recherche de coïncidence, à moins que vous me disiez que sur l'explication générale du pourquoi que c'est fait comme ça - je pensais que vous aviez quelqu'un qui pourrait, c'est moi qui l'a proposé, c'est pas eux autres, je me disais, bon bien demain soir non, là, je pense que c'est pas correct, mais jeudi soir ça aurait pu convenir, je pensais.

515

Maintenant, si vous embarquez, peut-être que vous pouvez faire une vérification puis quitte à nous revenir en fin de journée ou demain aussi, là, ça peut être ça.

520

Je veux pas bousculer personne là-dedans. Par contre, je veux pas qu'on fasse travailler du monde pour rien non plus. C'est un mélange des deux (2), d'efficacité, mais si vous me dites – si on comprend bien c'est quoi, je dirais, mon attente d'explications, pas sur le contenu, mais même sur la forme, parce que pour moi, c'est pas de préparer un cours Power Point avec ça. C'est vraiment pas ça. C'est vraiment pas ça.

525

Puis je vais vous dire, il y a beaucoup de monde, beaucoup beaucoup de monde là-dedans, c'est ce qu'eux autres appelaient: je veux un cas par cas avec le ministère, par le bras, puis c'est quoi le problème, puis qu'est-ce qu'on peut faire!

Bon, la façon de le régler, puis je vais vous le donner à partir d'un exemple qui a été dit hier, il y en a plusieurs qui veulent un accès, bon. C'est correct le terre-plein, mais si vous enlevez l'accès vis-à-vis moi!

530

PAR M. JACQUES MICHAUD:

Si vous faites des trous partout!

535

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

Oui, bien, l'exemple que j'ai pris hier, puis ça va être dans les verbatim, j'ai dit, bon bien, il y a quelqu'un ici, lui, qui est d'accord, sauf vis-à-vis chez lui, l'autre dit la même affaire, il y en a d'autres qui disent oui, si on les met tous bout à bout puis il y a plus de terre-plein, je sais pas de quoi qu'on parle, mais moi, je parlerai pas longtemps dans ce système-là, parce que je vais avoir l'impression qu'on perd notre temps.

540

Ça fait qu'au-delà du cas par cas que les gens voulaient, il y a nécessité de les rencontrer ensemble aussi. C'est certain qu'une fois l'explication fournie, ils vont tous demander la question: oui, mais pourquoi vous l'enlevez pas là, vous l'enlevez pas là!

545

Puis il y a d'autres cas, il y a le cas des giratoires, pourquoi que j'ai pas une entrée directe sur le giratoire! J'ai un droit acquis, ça fait trente (30) ans que je suis connecté sur la route 173, trente-cinq (35) ans, trente-deux (32) ans!

550

Je pense que ça s'explique, ça. Moi, je le ferai pas, je suis neutre là-dedans. Je donnerai pas les explications, mais je pense qu'il y a des explications qui existent pourquoi c'est comme ça.

555

Partant la sécurité, partant du concept, partant de ce que vous mettez en place, mais ce que je vous dis, c'est qu'il y a une limite à ça. La limite, c'est que je participerai pas à une dénaturation de votre projet à l'insu de l'ensemble de la population, même s'il y a un représentant du ministère qui est là. C'est la limite.

560

Puis pour revenir aux présentations, je pense qu'orientées directement sur pourquoi c'est comme ça, pour que les gens comprennent le giratoire. Ça a l'air de rien, mais un giratoire puis un demi-tour, c'est pas pareil. Comprendre qu'il y a déjà sur la carte, il y a déjà des points où ce qu'il y a coupure dans le terre-plein. Là, on entend comme plein partout alors qu'il y a déjà des points, il y a des coupures qui existent. Je pense qu'il y a de l'explication à donner sur: c'est ça, c'est ça, c'est ça. Mais à tous les gens en même temps. Après ça, ça va être pensez-vous que! Je pense pas que vous allez entendre quinze (15) fois pourquoi pas devant chez nous, quand vous allez fournir les explications, mais ça, c'est nécessaire.

565

570 Puis ce serait vraiment le premier élément de présentation. Puis je dirais, mais c'est sûr
que ça demande, je dirais, une bonne communication, ça, c'est bien évident. On vous en laisse
les bons soins. Ça prend, je dirais – là hier, on avait les cartes qu'on s'était procurées, c'est les
cartes qui étaient utiles, on n'aura probablement même pas besoin de mettre toutes les cartes,
c'est un secteur nord avec une extension vers un peu plus loin jusqu'à à peu près un kilomètre
(1 km) au nord.

575

Mais je pense que ça satisferait. Sur l'indemnisation, ça prend quelqu'un, je dirais, qui
est à même de répondre le plus clairement possible de comment ça marche, comment ça
marche!

580

Je pense pas que les gens s'attendent de savoir c'est quoi le montant qu'on devrait
recevoir, mais entre ça puis vous allez être rencontrés plus tard, il y a quelque chose qui se
passe, puis ces gens-là étaient bien en demande.

585

C'est les deux (2) morceaux pour lesquels j'aurais cette attente-là. Maintenant, on peut
différer puis que vous nous informiez si vous êtes en mesure de le faire pour demain pour qu'on
ait le temps de convoquer tout le monde à la même place, ça peut être ça aussi.

590

On se comprend bien, j'essaie pas de vous bousculer, pas plus vous que les autres. Hier
les autres trouvaient que c'était trop tôt pour faire notre rencontre de lundi, puis on essaie de
composer avec ça le mieux possible, là. Mais si vous me dites, on va être encore meilleur si on
recommence l'opération au début de la semaine prochaine, bien, je vais y penser aussi, là.

PAR L'ANALYSTE:

595

C'est rien que pour préciser aussi que les gens, au niveau je dirais de la somme
d'informations qu'ils ont eues, outre la séance d'information publique organisée par le BAPE et
où vous étiez présents, ont pas eu d'autres informations. D'aucuns ont regardé sur le site
Internet, ont regardé les études d'impact, mais si vous regardez vos cartes, c'est à très très petite
échelle, on voit pas les accès, rien.

600

Tandis qu'hier, lorsqu'on a sorti les grands plans faits par Roche où là on voit un peu plus
vos aménagements, les entrées, d'aucuns disaient, ah c'est drôle, j'ai une entrée, je le savais
pas. Ou, ah j'en ai plus! Puis là on disait, bien on n'est pas à l'étape des plans et devis, ces
plans-là, c'est les plans d'aménagement, mais on voit vos plantations, on voit vos trottoirs, des
choses comme ça.

605

Alors les gens, pour vous dire, je dirais, ont un minimum minimum d'informations, et je
pense qu'ils sont un peu insécures, ce que j'ai cru comprendre à ce niveau-là.

610

Alors je pense qu'au niveau de l'information, quand monsieur Cloutier disait tout à
l'heure, vous êtes pas obligés d'avoir une présentation Power Point très élaborée; au contraire, je
pense que vous allez les perdre et ils vont peut-être être même rébarbatifs à ça. C'est peut-être

615 d'y aller avec, OK, parce qu'on recherche les cartes pour des secteurs bien précis, qu'on identifie
les gens, ils ont même identifié hier leur maison, moi je suis là, ça c'est mon garage, puis bon,
qu'on fasse le topo puis qu'on dise, bien regardez, cette entrée-là, là sur la carte, ça a tu trois
(3 m), cinq (5 m), ça a tu quatre mètres (4 m), je serai pas capable de rentrer avec mon "truck"!
Écoutez, c'est peut-être même pas à l'échelle. C'est des éléments comme ça qu'il faut leur dire.
Puis peut-être dire, écoutez, je sais pas, moi, jusqu'où le ministère des Transports est prêt à dire,
620 les entrées, on va les élargir, les entrées, on les raccourcit, on peut en faire une (1) ou deux (2),
c'est des choses comme ça, là.

PAR M. JACQUES MICHAUD:

625 Premièrement, on a déjà fait une présentation avant celle du Bureau des audiences
publiques où on a fait une présentation, deux (2), c'était la troisième celle du Bureau des
audiences publiques, on en a fait deux (2) où on a fait des présentations effectivement Power
Point, mais les plans de Roche, j'imagine que c'est ceux-là que vous avez ici? En couleur avec
les aménagements, c'était affiché sur le mur à la grandeur, à plus grande échelle que ça encore,
et même après les présentations, on est resté au moins une heure dans la salle avec les gens
630 qui nous posaient des questions: mon entrée, ton entrée, le terre-plein, le ci, le ça.

Donc quand les gens vous disent qu'ils ont pas eu la présentation, je pense, il y en a eu
une, peut-être qu'ils ont pas compris, mais on a fait deux (2) présentations.

635 On dit pas qu'il faut pas faire celle que vous soumettez, mais il faut pas que les gens
disent qu'ils n'ont pas eu de présentation.

PAR L'ANALYSTE:

640 Monsieur Michaud, j'ai posé cette question-là, d'ailleurs je leur ai dit que vous étiez
présent, parce que dans votre étude d'impact, on voit les deux (2) comptes rendus du mois de
juin et du mois de mai...

PAR M. JACQUES MICHAUD:

645 Oui, et les carrefours giratoires ont été expliqués de long en large.

PAR L'ANALYSTE:

650 Mais ces gens-là étaient pas là. C'est pas nécessairement les gens qu'on avait dans la
salle hier soir.

PAR M. JACQUES MICHAUD:

655 Il y avait des invitations publiques.

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

660 Oui, j'interviens! Mais je pense pas que notre propos, c'est de dire que vous avez pas fait votre job, c'est pas dans ce sens-là. Mais là, on se retrouve dans l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement avec des gens qui ont fait une demande d'audience publique au ministre, bon.

665 Parmi ceux-là, il y a du monde qui nous dit qu'ils étaient pas là. Ça veut pas dire, oui, mais...

PAR M. JACQUES MICHAUD:

670 Je comprends, c'est pas qu'il y a pas eu de présentation, c'est qu'ils étaient absents de la présentation.

PAR M. ANDRÉ CARON:

675 C'est parce que l'information qui est posée, à savoir est-ce que l'information qu'on a donnée sur place était pas à propos, c'est une chose, pour la préparation, mais s'ils étaient pas là, bien évidemment, parce que les cartes que vous mentionnez étaient là. Si elles étaient pas suffisantes, il faudrait en faire d'autres, là.

680 Si vous me dites si les gens n'étaient pas là, parce que sur les cartes, ils étaient là, on peut voir effectivement les entrées. C'est pour ça que quand vous posez en termes de préparation, c'est sûr que c'est pas en refaire des nouvelles.

Je pensais pas à Power Point, moi là...

685 **PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:**

C'était ça la précision de madame St-Michel, c'était ça.

PAR M. ANDRÉ CARON:

690 Selon vous, les documents qui sont là, en les expliquant, pourraient suffire?

695 **PAR L'ANALYSTE:**

700 Oui. Mais concernant vos grandes séances d'info, par exemple où il y avait cent (100) ou cent cinquante (150) citoyens, là on se retrouve avec une quinzaine, alors je pense que c'est plus facile de personnaliser l'intervention à ce moment-là.

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

705 Je pense que vous comprenez cette opération-là, moi, j'imagine, parce qu'on arrive en nombre restreint, avec des gens qui ont un droit à l'audience publique, et pour toutes sortes de raisons, il y a un besoin d'information qui est criant.

710 Ça, on a le choix entre consentir – hier, même en demandant le consentement, les gens savaient pas trop, puis dans leur tête, c'est facile à penser, j'imagine qu'ils se disent, bon bien, on a des gros enjeux d'audience publique, comment qu'on joue, puis je pense que ça va être encore plus clair quand vous aurez lu les verbatim, je pense qu'ils comprennent ce qu'ils ont à faire, mais là, ils se demandaient.

715 Puis il y avait tout un autre groupe où c'était comment ça marche, qu'est-ce qui va m'arriver! Puis je parle pas juste de quelqu'un qui va être exproprié, il y a ceux qui sont proches de la ligne, si ça se rapproche, comment ça marche, bon.

720 Moi, mon réflexe, parce que je l'ai entendu bien des fois par des gens du MTQ et puis par Hydro-Québec qui est l'autre mandataire du gouvernement sur l'expropriation, ça dépend des circonstances, il y a un cadre général, on regarde les impacts sur la qualité de vie, sur le terrain, sur la propriété elle-même! C'est certain que ça, il y a du monde qui en avait besoin, bon. Peu importe s'ils étaient là ou s'ils étaient pas là dans les séances de consultation antérieures, moi, ce que je rencontre, c'est des gens qui ont une demande d'audience publique.

725 Mon objectif, c'est: est-ce qu'il y a possibilité de faire un échange entre une demande d'audience publique et une médiation! Bien, pour obtenir leur consentement, c'est là que je vois, je dirais, la pierre d'achoppement.

730 Mais je considère que l'exercice en vaut la peine pour au moins en avoir le cœur net, pour un. Puis pour deux, dans un autre scénario, je pense que les choses vont avoir été clarifiées, même pour une audience publique si c'est le cas.

PAR M. ANDRÉ CARON:

735 L'autre question que j'avais, c'est sûr que lors de l'audience, pour l'essentiel, les questions posées sur des questions d'indemnisation, d'abord je pense que la personne qui menait l'audience a précisé aux gens, si vous êtes contre le projet, c'est le temps de vous exprimer au plan individuel. C'est ce qu'ils ont fait, alors les demandes...

740 **PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:**

Là, vous parlez de séance d'information publique.

PAR M. ANDRÉ CARON:

745

Lors de la séance du BAPE, là. C'est sûr que les gens, la plupart, et à ce moment-là les gens sont revenus chacun à la maison, combien je vais avoir pour ma maison, etc., en tout cas! Est-ce qu'on peut entrer dans des cas, c'est assez difficile, donc on peut donner seulement le fonctionnement à un moment donné généralement, mais on peut difficilement entrer dans ça.

750

Est-ce que vous souhaitez que lors de l'information, on dise, Jean-Noël Fecteau, toi, ça va donner telle chose?

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

755

Bien, je pense que c'est impossible pour vous.

PAR M. ANDRÉ CARON:

760

Ça a donné à peu près douze (12) questions là-dessus, puis on a essayé de donner...

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

765

Monsieur Caron, ça, je leur ai déjà dit que vous êtes pas à même de le faire.

Mais ce que vous êtes à même de faire, c'est probablement de leur dire c'est quoi les facteurs que vous considérez pour faire une évaluation, c'est quoi. Entre autres, est-ce que vous calculez la dépréciation de leur bâtiment, puis ils vont en susciter eux autres mêmes.

770

Moi, je fais référence non pas à ce que vous pouvez me dire vous, mais à ce que j'ai déjà entendu par vos confrères.

Mais de là à sortir un chiffre, non, mais je pense pas, en tout cas si c'est ça qu'ils veulent, hier ça leur a été dit que ça, ils l'auraient pas.

775

PAR M. ANDRÉ CARON:

780

Parce que par après, le gros des rencontres avec les individus portait là-dessus: moi, j'aimerais bien que vous puissiez me dire la date que vous allez le faire, parce que moi, j'ai une maison de l'autre côté! Bien là, c'est sûr qu'on leur dit, écoute, on peut pas arriver dans ce détail-là tant qu'on n'a pas l'autorisation. Mais ça, ça va être expliqué. Si c'est pas là-dessus, on va donner l'information.

Je pense que ce soit les éléments d'aqueduc, il y a déjà eu un échange de correspondance.

785

Moi en principe, d'abord pour mentionner que nous, on est non seulement ouvert mais on pense qu'une procédure de médiation va permettre de régler un bon nombre de problèmes.

C'est un projet qui est porté par le milieu depuis un certain temps. On a des pétitions, trente-cinq mille (35 000) de pétitions qui demandent un quatre (4) voies avec terre-plein central.

790

C'est bien sûr que dans le milieu, il y a des gens qui ont été en mesure un peu plus de justifier.

795

Sur un élément, les accès, on peut regarder de façon spécifique, même s'il y a quelques ajustements qui sont faits sur un plan, comme je vous dis, de façon détaillée, mais on peut donner des éléments d'informations qui sont possibles. On peut pas arriver dans le détail exactement où ça va être, mais on peut convenir dans l'ensemble des choses.

800

D'ailleurs, strictement parlant, il y a déjà eu un projet à Pintendre, puis préalablement, puis il y en a eu des entrées qui ont été, bon!

805

L'élément qui est toujours un petit peu plus particulier, qui demande d'avoir des éléments d'informations, c'est sur le giratoire. Les gens ne connaissent pas, ils ont vu, ils vivent celui-là de Lévis, bon. On peut avoir un peu plus d'informations. Là-dessus, on peut avoir un peu plus de documentation sur ce qui existe ailleurs, on peut peut-être avoir plus d'informations. On a des séances d'information, notamment il y a une séance d'information pour l'ensemble des intervenants du ministère la semaine prochaine, donc si on peut avoir l'information avant, je pense que ça va être important de rassurer les gens.

810

Nous, on va regarder si – parce que je voudrais pas, je trouve que la séance d'information, comme vous dites, est importante, puis je voudrais pas qu'on manque notre coup dans ce sens-là. Puis pour moi, c'est pas une question de faire un choix avec Power Point, c'est une question davantage d'avoir les éléments d'information où les gens vont sortir de là plus rassurer qu'autrement.

815

Notamment dans le domaine de l'expropriation, évidemment il y a des règles qui existent, des choses qu'on peut dire, ça, on pourrait s'organiser. Ça demande peut-être – nous, on l'avait pas abordé cette fois-là, mais on pourra examiner si c'est possible, on va voir avec les gens, si on est capable de le faire pour jeudi, je veux pas retarder le processus, là.

820

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

Mais j'ai été clair par rapport à ça!

825

PAR M. ANDRÉ CARON:

830

Comme je disais, si ce serait peut-être quelque chose au début de la semaine, ce serait peut-être plus – mais je sais pas.

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

Vous pouvez prendre le temps d'en discuter entre vous aussi.

835

PAR M. ANDRÉ CARON:

Oui, puis on pourra vous revenir là-dessus. Mais en principe, moi, je pense qu'il y a des éléments d'informations qu'on peut faire.

840

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

Je reviendrais sur de l'information sur un des points, parce que vous résumez bien les items. Sur un, là, une affaire qui est revenue beaucoup individuellement, puis je l'ai donnée en exemple tantôt, c'est: pourquoi que j'ai pas un accès chez nous, pourquoi j'ai pas un accès sur le giratoire? Puis le voisin qui regarde ça, évidemment se demande pourquoi j'en aurais pas un moi aussi!

845

À la limite, la question, c'est: est-ce qu'il peut y avoir quinze (15) accès nouveaux sur le tronçon dans un kilomètre (1 km)! Je pense que vous êtes à même de donner l'explication pourquoi, peu importe la réponse, vous êtes à même d'expliquer clairement pourquoi, le concept du projet, c'est important, puis les limites de ce concept-là, pour que ce soit compréhensible, et qu'à la limite, les gens sachent que peut-être il y a pas moyen de faire des trous partout non plus, là. Mais ça, c'est à vous.

850

855

PAR M. ANDRÉ CARON:

Oui, c'est bien sûr, je pense qu'on peut l'expliquer. On leur a expliqué, on va revenir là-dessus, puis on va centrer. Lors de la séance, on avait pris peut-être des choses – d'abord il y a un comité Action-Sécurité qui a beaucoup mobilisé les gens, qui les mobilise régulièrement, mais la conscience totale des gens par rapport au projet sur son impact de sécurité, parce que dès le moment où il y a un accident, bien souvent un accident face à face, vous dire qu'on n'entend pas parler, ce serait assez – donc c'est évident que maintenant, il faut revenir puis donner des informations.

860

865

Il y a pas de problème, je pense bien que j'ai pas de difficulté à se donner l'opportunité de revenir avec l'information, à être plus clair dans la mesure où on peut le faire.

Dans les cas individuels, donner des garanties de ce qu'on a fait jusqu'à maintenant. Puis les ajustements, bien écoutez, je sais pas, moi, s'il y a trente-cinq (35) - on connaît un peu les commerces, ça n'a jamais été un empêchement, j'ai pas de difficulté.

870

Maintenant, c'est évident que la nature du projet, pour le rendre plus sécuritaire, il a une incidence chez les riverains, ça, on peut pas le nier. Il est pas fait pour les riverains, il est fait pour la voiture.

875

Enfin, mais ça, on pourra voir de notre côté. Moi, je peux dire que nous, on est ouvert à ça. Je pense qu'avec l'information, on va préciser des choses.

880 Suite à ça, on verra. Je comprends qu'une fois l'information faite, il y a un retour là-dessus, puis là, on pourra voir la nature des engagements qui pourraient être faits par la suite.

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

885 Bien, dans un premier temps, mon objectif, c'est suite à cette présentation-là, les réponses, surtout l'échange, parce que la présentation, c'est une présentation rapide, un support à un échange direct sur pourquoi moi, puis moi, puis moi! Et la même chose avec le ministère de l'Environnement sur le bruit et pollution de l'air.

890 Une fois que ça, c'est fait, je vais vous remercier, puis là, je vais finir ça avec les requérants. Mais là, l'objectif, c'est: consentez-vous, oui ou non, puis vous connaissez les règles parfaitement! Puis là, ils auront à prendre des décisions. Hier, ils étaient pas en mesure de répondre, parce que c'est trop éclaté, trop large. On part d'un cas très particulier, je dirais même à l'occasion qui pourrait être bien simple, à un cas qui dépasse largement le mandat qu'on peut avoir.

895

Ça fait que là, ils ont à s'ajuster individuellement sur oui ou non, pour qu'on avance puis qu'il se passe quelque chose. Puis sinon, bien, ça va être: ça fonctionne pas.

900 **PAR M. JACQUES MICHAUD:**

Vous, vous avez besoin d'un consensus de ces gens-là?

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

905

Consensus, je parlerai pas comme ça. Mais si on veut que les gens travaillent sur un projet d'entente, parce que dans l'entente nécessairement vous mettez des choses sur la table, des propositions, pour que les gens considèrent que ça, ça les satisfait et qu'ils retirent leur demande d'audience publique, s'il y en a trois (3), cinq (5), six (6) qui gardent leur demande d'audience publique, bien, l'exercice est futile. Parce que là, on présente au ministre à la fois une entente qui est pas un consensus, puis il a à répondre à x personnes qui ont demandé une audience publique et pour laquelle son seul critère d'appréciation, c'est la frivolité. Je dirais que le ministre a quand même - c'est limité comme possibilité pour lui par rapport à l'audience publique.

915

PAR M. JEAN-LOUIS RATTÉ:

Vous disiez onze (11) commerces, trois (3) individus, une municipalité, ça fait quinze (15) demandes, donc y a-t-il des demandes de groupe?

920

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

Il y a quatre (4) requêtes, mais sur une, il y a dix (10) commerces. C'est parce que c'est tout mélangé, là.

925

PAR M. ANDRÉ CARON:

Il y a une autre question, c'est sûr que la question du zonage agricole, il faudrait voir, parce qu'il y a l'interprétation de la Loi du zonage agricole. Est-ce que le ministère peut faire une intervention de dézonage, je sais pas si on a la réponse, ça, c'est une chose qu'on peut avoir. On n'a pas besoin des gens de la CPTAQ pour pouvoir donner...

930

PAR M. JEAN-LOUIS RATTÉ:

Non, bien, je vais m'informer à la CPTAQ pour être plus sûr de ce que je pense.

935

PAR M. ANDRÉ CARON:

À l'époque, il y avait une chose qui revenait souvent, c'était la question des gens, parce que les gens ont des fosses septiques, alors on leur demandait, et certaines personnes, et ça, la réponse de l'Environnement devait venir, je sais pas si elle est venue...

940

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

Elle a été déposée.

945

PAR M. ANDRÉ CARON:

C'est comme les gens dont le terrain a été rapetissé – elle a été fournie, celle-là?

950

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

C'est de responsabilité municipale.

955

PAR M. ANDRÉ CARON:

C'est la municipalité, même si le terrain est rapetissé, il peut conserver même...

960

PAR L'ANALYSTE:

C'est en fonction du règlement municipal. C'est dans les documents déposés.

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

965

C'est pas sorti hier. C'est pour ça que je vous dis, parmi tout l'ensemble, je pense que les gens, individuellement ou en groupe dans certains cas, ils ont comme à baliser nécessairement leur champ d'intervention de négociation. On sent à la fois une volonté de négocier puis aller chercher des choses, je pense qu'ils ont compris qu'entre quelque chose

970

qu'ils ont de tangible - et moi je leur ai dit que de votre côté, l'engagement était signé par des autorités dûment compétentes pour représenter le gouvernement - et aller à l'audience publique, je leur ai expliqué qu'en audience publique, ils ont à convaincre une commission de leurs recommandations, la commission a à convaincre le ministre de ses recommandations, puis le ministre part de ça avec l'analyse environnementale pour s'en aller au Conseil des ministres.

975

Je pense qu'ils ont compris assez clairement qu'il y a quelque chose qui est possible rapidement d'un côté, puis qu'il y a quelque chose qui est aléatoire, mais pour lequel ils ont un droit en main. C'est ça l'enjeu qu'ils ont à mettre sur la table en ce qui les concerne eux autres.

980

Est-ce que ça vous apparaît assez clair?

PAR M. ANDRÉ CARON:

Oui.

985

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

OK. On se reparle, je dirais au plus tard demain matin, par le biais de madame Boutin, pour savoir la date. Vous avez compris que la date, je veux pas bousculer personne, je veux qu'on le fasse correctement.

990

PAR M. ANDRÉ CARON:

Oui.

995

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

Parfait.

PAR M. JEAN-LOUIS RATTÉ:

1000

Ça aurait lieu où, monsieur Cloutier?

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

1005

À la même place, là-bas.

PAR LA COORDONNATRICE:

Sauf un lundi soir, parce qu'il y a séance du conseil.

1010

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

Séance du conseil lundi soir, ça fait qu'on vient de tomber mardi soir, mardi prochain.

1015

PAR M. JEAN-LOUIS RATTÉ:

Si c'est pas jeudi soir. Si c'est pas jeudi soir cette semaine, ça irait juste à mardi soir prochain.

1020

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

Oui, oui. Je pourrais terminer, monsieur Caron, même si on rend pas publiques immédiatement les demandes d'audience publique, parce que j'ai pas le consentement des parties, je vous ai dit que j'étais à même de vous donner le nom des corporations.

1025

Il y a trois (3) individus, mais c'est tout regroupé, ça fait qu'il y a pas d'enjeux précis pour certains qu'on vous a pas mentionnés. Vous les avez tous, les enjeux, et même, ils ont été travaillés avec eux autres pour les référer, là.

1030

On a Ferme R.L. Gosselin, on a la Municipalité de Saint-Henri, on a Réal Brochu inc., on a Motel Le Villageois, IGA, Restaurant Sagittaire, Boutique Emballe-moi, Bar Hollywood, Centre de location Saint-Henri, Dépanneur Pilou, Olco, c'est ceux-là qu'on a.

1035

J'ai pas d'autres informations à vous fournir. Je vous ai livré ce qui est à ma connaissance. Juste que vous compreniez la démarche, pourquoi – je vais reposer ma question autrement!

1040

Je vous invite, comme c'est mon devoir de le faire, à savoir si vous donnez votre consentement immédiatement ou si vous le signalez plus tard. C'est à vous de décider.

PAR M. ANDRÉ CARON:

1045

Bien moi, comme je l'ai mentionné, la médiation...

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

C'est clair?

1050

PAR M. ANDRÉ CARON:

Bien écoute, c'est un projet qui est demandé, c'est un projet de sécurité, et le plus tôt il peut être fait, puis s'il manque d'informations, on se privera pas de ça c'est sûr.

1055 **PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:**

Je voulais vous entendre en clair pour la postérité via le travail de madame Proulx!

1060 **PAR M. ANDRÉ CARON:**

J'aurais dû dire oui, ça aurait été encore plus simple pour vous!

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

1065 Ça fait qu'on termine la présence là-dessus, la réunion est terminée!

1070 Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

DENISE PROULX,
Sténotypiste officielle.